

## FICHE D'INFORMATIONS LEGALES

### Société CONVICTIONS ET PATRIMOINE

Les informations légales de votre Conseiller en Investissements Financiers (CIF), société CONVICTIONS ET PATRIMOINE, sont les suivantes :

Dénomination sociale : **CONVICTIONS ET PATRIMOINE**

Représentée par : **Messieurs Florian TROUILLER et Francis ZANOTTI**

Adresse siège social : 57 rue Président Edouard Herriot 69002 LYON

Inscrite au RCS de LYON sous le n° 799 964 929 - code APE 6622Z

### PREAMBULE

Le présent document constitue la carte d'identité de notre cabinet et vous est remis conformément aux dispositions de l'article 325-5 du Règlement Général de l'AMF et de l'article L521-2 du code des assurances. Il vise à vous présenter l'organisation du cabinet, sa méthodologie de travail, les différents statuts détenus, les autorités contrôlant notre activité et les informations relatives à l'assurance en responsabilité civile professionnelle souscrite. Nous vous communiquons ce document lors de notre entrée en relation et vous l'adresserons régulièrement, au gré des mises à jour qui pourront être effectuées.

### MIEUX COMPRENDRE NOTRE METIER

Dans le cadre de notre activité de conseil en gestion de patrimoine, nous sommes soumis à différentes réglementations qui nous imposent de vous communiquer un certain nombre d'informations préalablement à toute prestation de conseil. Afin de mieux nous connaître nous vous transmettons également cette présentation synthétique de notre activité, de notre méthodologie de travail, de nos valeurs et de nos missions.

#### LES ARCHITECTES DE VOTRE PATRIMOINE :

Notre mission consiste à assister, conseiller et guider celles et ceux, particuliers comme entreprises, qui désirent un conseil personnalisé relatif à la préparation de leur avenir, la protection de leur famille et l'organisation de leur patrimoine.

Votre Conseiller vous propose d'étudier votre situation personnelle et professionnelle sur le plan économique, juridique et fiscal. Sur la base de cette étude, votre Conseiller pourra ensuite bâtir une stratégie patrimoniale notamment en fonction de vos objectifs et du degré de risque qui vous correspond. Il vous proposera ainsi une architecture patrimoniale sur-mesure.

**Ne dépendant directement d'aucun réseau bancaire ou compagnie d'assurance**, votre Conseiller a la liberté de vous proposer, en toute objectivité, les solutions les plus adaptées. Votre Conseiller en gestion de patrimoine vous propose une approche sur mesure constituant une alternative impartiale à l'offre traditionnelle des grands groupes financiers.

Société membre du réseau Magnacarta – [www.magnacarta.fr](http://www.magnacarta.fr)

SARL CONVICTIONS ET PATRIMOINE au capital de 6 000 € - 57, rue du Président Edouard Herriot 69002 LYON - 799 964 929 RCS LYON - APE 6622Z- Enregistrée à l'ORIAS ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)) sous le n° 14002633 en qualité de Courtier en assurance (COA), Courtier en opérations de banque et services de paiement (COBSP) et Conseiller en investissements financiers (CIF) adhérent de l'ANACOFI COURTAGE et l'ANACOFI CIF, associations agréées respectivement par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Les activités de COA et de COBSP sont contrôlables par l'ACPR. Titulaire de la carte de transaction sur immeubles et fonds de commerce n° CPI 6901 2016 000 011 594, délivrée par la CCI de Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne. Ne peut recevoir aucun fonds effet ou valeur - Assureur et garant : MMA IARD – 160, rue Henri Champion - 72030 Le Mans Cedex 9. N° Police Responsabilité Civile Professionnelle n°127112630-27

## DES DOMAINES DE COMPETENCE PLURIELS :

Les exemples de questions qui jalonnent votre vie sont infinis. Afin d'aborder ces changements dans la sérénité, votre Conseiller est compétent pour vous accompagner sur ces multiples thématiques telles que :

- **Conseil patrimonial et fiscal,**
- **Valorisation de patrimoine,**
- **Protection de la famille,**
- **Préparation de la retraite,**
- **Maitrise de votre fiscalité,**
- **Conseil en investissements financiers,**
- **Placements financiers et contrats d'assurance (vie, capitalisation, retraite, prévoyance-santé),**
- **Investissements immobiliers.**

Votre Conseiller fera éventuellement appel à l'un ou plusieurs de ses statuts réglementés selon la mission confiée. Il échange par ailleurs régulièrement avec des professionnels spécialisés (notaires, avocats, experts-comptables). Avec votre accord et selon la situation, l'avis d'un tel spécialiste pourra être sollicité.

## UNE RELATION DURABLE ET DE CONFIANCE :

La relation de confiance qui s'établit entre le Conseiller en gestion de patrimoine et ses Clients a vocation à s'inscrire dans la durée : votre Conseiller est présent pour vous accompagner dans les différentes étapes de votre vie personnelle et professionnelle.

Votre Conseiller vous propose de suivre et adapter l'architecture et les composantes de votre patrimoine selon vos choix de vie, l'évolution des dispositifs fiscaux et légaux, et celle des marchés financiers.

## UNE PROFESSION REGLEMENTEE :

En faisant appel à un Conseiller en gestion de patrimoine, vous manifestez votre intention d'initier une relation pérenne avec un professionnel dont l'activité est réglementée et régulièrement contrôlée.

Votre Conseiller en gestion de patrimoine s'est en effet engagé à respecter une charte déontologique, gage de son professionnalisme et des valeurs auxquelles il adhère, à savoir notamment :

- **Le respect des dispositions réglementaires et déontologiques tant à l'égard des Clients que de son environnement professionnel,**
- **Agir avec loyauté, compétence, diligence au mieux des intérêts de ses Clients,**
- **Maintenir en permanence ses connaissances et ses compétences au niveau requis par l'évolution des techniques et du contexte économique et réglementaire,**
- **S'enquérir de la situation de ses Clients, de leur expérience et de leurs objectifs, afin d'avoir une approche patrimoniale globale avant de formuler un conseil,**
- **Avoir recours à d'autres professionnels quand l'intérêt du Client l'exige,**
- **Communiquer de manière appropriée les informations utiles à la prise de décision par ses Clients, ainsi que celles concernant les modalités de sa rémunération,**
- **Respecter le secret professionnel.**

Votre Conseiller s'engage à suivre annuellement les formations réglementaires imposées par les différents statuts professionnels qu'il détient. Il s'appuie par ailleurs sur l'organisation d'un groupement national, Magnacarta, qui propose des services à destination des professionnels de la gestion de patrimoine afin de renforcer la qualité de sa prestation.

Votre Conseiller s'engage enfin à souscrire un contrat d'assurance en responsabilité civile professionnelle auprès d'une compagnie notoirement solvable et dont les conditions et garanties répondent aux exigences légales.

Afin de vous accompagner, notre Cabinet vous propose différents types de prestations pouvant être réalisées ponctuellement ou sous forme d'abonnement annuel dit « **abonnement de suivi patrimonial** », dont les prestations incluses varient en fonction de la formule choisie.

Société membre du réseau Magnacarta – [www.magnacarta.fr](http://www.magnacarta.fr)

SARL CONVICTIONS ET PATRIMOINE au capital de 6 000 € - 57, rue du Président Edouard Herriot 69002 LYON - 799 964 929 RCS LYON - APE 6622Z- Enregistrée à l'ORIAS ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)) sous le n° 14002633 en qualité de Courtier en assurance (COA), Courtier en opérations de banque et services de paiement (COBSP) et Conseiller en investissements financiers (CIF) adhérent de l'ANACOFI COURTAGE et l'ANACOFI CIF, associations agréées respectivement par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Les activités de COA et de COBSP sont contrôlables par l'ACPR. Titulaire de la carte de transaction sur immeubles et fonds de commerce n° CPI 6901 2016 000 011 594, délivrée par la CCI de Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne. Ne peut recevoir aucun fonds effet ou valeur - Assureur et garant : MMA IARD - 160, rue Henri Champion - 72030 Le Mans Cedex 9. N° Police Responsabilité Civile Professionnelle n°127112630-27

## STATUTS REGLEMENTES ET AUTORITES DE TUTELLE

Vous trouverez ci-dessous la liste des habilitations, par statut réglementé, détenues par le Cabinet ainsi que la liste des principaux partenaires. Sur simple demande, vous pourrez obtenir communication du nom des autres compagnies avec lesquelles nous avons un accord.

**CONVICTIONS & PATRIMOINE au capital de 6 000€ - RCS de Lyon N° 799964929**  
**N° d'enregistrement sur le registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance**  
**([www.orias.fr](http://www.orias.fr)) : 14002633**

Statut réglementé	N° d'enregistrement	Informations et principaux partenaires
<b>Conseil en investissements financiers (CIF) proposant des prestations de conseil non-indépendant au sens de l'article 325-5 du RGAMF</b>	N°14002633 référencé sur le registre <b>unique des intermédiaires en assurance, banque et finance</b> ( <a href="http://www.orias.fr">www.orias.fr</a> ) et adhérent de l'ANACOFI CIF, association agréée par l'AMF (17 place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02 – <a href="http://www.amf-france.org">www.amf-france.org</a> )	Etablissements promoteurs de produits mentionnés au 1° de l'article L.341-3 du code monétaire et financier (notamment établissements de crédit, établissements de paiement, entreprises d'assurance et sociétés de gestion d'organismes de placement collectif) avec lesquels le cabinet entretient une relation significative de nature capitalistique (supérieure à 10% du capital ou des droits de vote) : <b>Néant</b>  Liste des partenaires avec lesquels le Cabinet entretient une relation commerciale significative (a minima ceux représentant au moins 33% de votre chiffres d'affaires CIF) : <b>Néant</b>
Autorités de tutelle : L'activité de CIF est contrôlable par l'AMF ( <a href="http://www.amf-france.org/fr">www.amf-france.org/fr</a> ) et l'association professionnelle CIF.		
<b>Courtier en opérations de Banque et services de paiement (COBSP)</b>  Adhérent de l'ANACOFI COURTAGE, association agréée par l'ACPR (4 place de Budapest 75009 Paris – <a href="https://acpr.banque-france.fr/">https://acpr.banque-france.fr/</a> )	N°14002633 référencé sur le registre <b>unique des intermédiaires en assurance, banque et finance</b> ( <a href="http://www.orias.fr">www.orias.fr</a> ) et positionné dans la catégorie de <b>courtier en opérations de banque et services de paiement (COBSP)</b>  Participation, directe ou indirecte, supérieure à 10 % des droits de vote ou du capital d'un établissement de crédit ou de paiement détenue par le Cabinet (le niveau de cette participation peut vous être communiqué sur simple demande) : <b>Néant</b>	Etablissement(s) de crédit ou de paiement représentant plus de 33% du chiffre d'affaires en intermédiation en N-1 : <b>Néant</b>  Nombre et nom des établissements de crédit ou de paiement avec lesquels le Cabinet travaille : MY MONEY BANK, GRESHAM BANK  Le montant de la rémunération perçue de l'établissement de crédit ou de paiement et ses modalités de calcul vous seront communiqués avant la souscription.
<b>Courtier en assurances (COA)</b>  Adhérent de l'ANACOFI COURTAGE, association agréée par l'ACPR (4 place de Budapest 75009 Paris – <a href="https://acpr.banque-france.fr/">https://acpr.banque-france.fr/</a> )	N°14002633 référencé sur le registre <b>unique des intermédiaires en assurance, banque et finance</b> ( <a href="http://www.orias.fr">www.orias.fr</a> )  <b>Courtier en assurances catégorie « B » n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance et fondant son analyse sur un nombre restreint de contrats présents sur le marché.</b>  Niveau II au sens de l'article L521-4 du Code des Assurances proposant un service de recommandation personnalisée consistant à <b>expliquer au client pourquoi, parmi plusieurs contrats ou options, un ou plusieurs contrats ou options correspondent le mieux à ses exigences et besoins.</b>	Le nom des entreprises d'assurance avec lesquelles le cabinet travaille peut vous être communiqué sur simple demande. Exemple : <b>SELENCIA, ORADEA, GENERATION VIE, SPIRICA, SURAVENIR, GENERALI, SWISSLIFE, CARDIF, AXA...</b>  Entreprises avec lesquelles il existe un lien financier (si le cabinet détient une participation > à 10 % des droits de vote ou du capital d'une entreprise d'assurance ou si cette dernière détient une participation > à 10 % des droits de vote ou du capital de votre cabinet) : <b>Néant</b>  <b>Suivi du contrat - Arbitrage sur les contrats d'assurance-vie :</b> Le Client est informé qu'en application de l'article 9 du Règlement délégué (UE) 2017/2359 du 21 septembre 2017, le courtier fournira au Client un justificatif lui exposant les coûts et avantages escomptés pour chaque opération d'arbitrage sur son contrat mais que le courtier ne lui fournira pas de service de recommandation personnalisée sur les arbitrages.
Autorités de tutelle : Les activités d'IAS et de COBSP sont contrôlables par l'Autorité de Contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) et l'ANACOFI ASSURANCE		
ACPR : 4 Place de Budapest 75436 PARIS CEDEX 09 ( <a href="http://www.acpr.banque-france.fr/accueil.html">www.acpr.banque-france.fr/accueil.html</a> )		

Société membre du réseau Magnacarta – [www.magnacarta.fr](http://www.magnacarta.fr)

SARL CONVICTIONS ET PATRIMOINE au capital de 6 000 € - 57, rue du Président Edouard Herriot 69002 LYON - 799 964 929 RCS LYON - APE 6622Z- Enregistrée à l'ORIAS ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)) sous le n° 14002633 en qualité de Courtier en assurance (COA), Courtier en opérations de banque et services de paiement (COBSP) et Conseiller en investissements financiers (CIF) adhérent de l'ANACOFI COURTAGE et l'ANACOFI CIF, associations agréées respectivement par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Les activités de COA et de COBSP sont contrôlables par l'ACPR. Titulaire de la carte de transaction sur immeubles et fonds de commerce n° CPI 6901 2016 000 011 594, délivrée par la CCI de Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne. Ne peut recevoir aucun fonds effet ou valeur - Assureur et garant : MMA IARD – 160, rue Henri Champion - 72030 Le Mans Cedex 9. N° Police Responsabilité Civile Professionnelle n°127112630-27

<b>Service de conseil sur des contrats de crédits immobiliers</b>	Notre cabinet ne propose pas des services de conseil sur des contrats de crédits immobiliers. La recommandation faite dans le cadre de ce service porte sur les partenariats mis en place avec des établissements suivants (Art. L.519-1-1 CMF : nécessité de pouvoir analyser un nombre suffisamment important de contrats disponibles sur le marché) : <b>Néant</b>	
<b>Intermédiaire en transactions immobilières</b>	Carte professionnelle de transactions sur immeubles et fonds de commerce, délivrée par la <b>Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de Lyon, sous le n° 6901 2016 000 011 594.</b>	<b>DOMITYS INVEST, COGEDIM, PERL, GROUPE CONFIANCE, NEXITY, 6<sup>ème</sup> SENS, BOUYGUES, VINCI...</b>
	L'activité immobilière est contrôlable par la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes	

## INFORMATIONS SUR LA PRISE EN COMPTE DES CRITERES DE DURABILITE

Notre cabinet prend en compte dans son processus de sélection des instruments financiers les facteurs de durabilité suivants : les questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

## ASSUREUR ET GARANT

Le Cabinet dispose, conformément à la loi et au Code de Bonne Conduite de son association professionnelle CIF, d'une couverture en responsabilité civile professionnelle couvrant ses diverses activités. Les garanties souscrites et les montants couverts sont conformes aux exigences du Code Monétaire et Financier et du Code des Assurances.

Votre conseiller s'est engagé à respecter intégralement le Code de Bonne Conduite de son association professionnelle CIF disponible en libre accès au siège de l'association ou sur le site internet de l'association.

Activités	CIF	COA	COBSP	ITI
Montant de la garantie : <b>RCP n°127112630-27</b>	1.500.000 €	2.000.000 €	1.500.000 €	1.500.000 €
Société d'assurance MMA IARD – 160 rue Henri Champion - 72030 Le Mans Cedex 9				

## INFORMATIONS RELATIVES AUX MODES DE COMMUNICATION ENTRE LE CLIENT ET SON CONSEILLER

Le Client pourra contacter le Cabinet par courrier, mail ou téléphone aux coordonnées figurant sur le présent document, le Conseiller répondra aux demandes formelles par écrit sur un support durable (mail ou courrier).

Le Cabinet pourra mettre à disposition du Client un extranet sécurisé dédié au suivi patrimonial. Dans ce contexte, le Client sera seul responsable de l'utilisation de ses codes d'accès personnels.

Dès lors qu'il dispose d'un accès régulier à internet, le Client est réputé accepter que toutes les communications du Conseiller lui soient transmises sur tout support durable autre que papier, tels que notamment par l'intermédiaire de mails, d'un site internet ou de toute autre solution logicielle mise à la disposition du Client par le Cabinet. La fourniture par le Client d'une adresse électronique aux fins de suivi de ses affaires est interprétée comme une preuve de cet accès régulier (article 325-1-A IV RGAMF & article 14 Règlement PRIIPs). Le client peut néanmoins renoncer à tout moment et sans frais à la poursuite d'une relation dématérialisée et opter pour une communication par support papier.

Société membre du réseau Magnacarta – [www.magnacarta.fr](http://www.magnacarta.fr)

SARL CONVICTIONS ET PATRIMOINE au capital de 6 000 € - 57, rue du Président Edouard Herriot 69002 LYON - 799 964 929 RCS LYON - APE 6622Z- Enregistrée à l'ORIAS ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)) sous le n° 14002633 en qualité de Courtier en assurance (COA), Courtier en opérations de banque et services de paiement (COBSP) et Conseiller en investissements financiers (CIF) adhérent de l'ANACOFI COURTAGE et l'ANACOFI CIF, associations agréées respectivement par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Les activités de COA et de COBSP sont contrôlables par l'ACPR. Titulaire de la carte de transaction sur immeubles et fonds de commerce n° CPI 6901 2016 000 011 594, délivrée par la CCI de Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne. Ne peut recevoir aucun fonds effet ou valeur - Assureur et garant : MMA IARD – 160, rue Henri Champion - 72030 Le Mans Cedex 9. N° Police Responsabilité Civile Professionnelle n°127112630-27

## PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Dans le cadre de nos relations professionnelles, nous sommes amenés à collecter, traiter et détenir des informations vous concernant.

Les données personnelles que vous nous transmettez dans le cadre de notre activité de Conseil en Gestion de Patrimoine et des services que nous vous proposons sont collectées et traitées par votre conseiller habituel en qualité de responsable de traitement au sens des dispositions du Règlement Général sur la protection des données personnelles (RGPD).

Ces données personnelles sont collectées, selon le cas, sur des bases légales différentes (votre consentement, la nécessité contractuelle, le respect d'une obligation légale et/ou encore l'intérêt légitime du Responsable de traitement). Concernant vos proches, nous vous remercions de les tenir informés des modalités du présent traitement de leurs données personnelles.

Les données collectées vous concernant vous et vos proches seront conservées pendant toute la durée de nos relations contractuelles et ensuite en archive pendant un délai de cinq (5) ans, à défaut des délais plus courts ou plus longs spécialement prévus notamment en ce qui concerne les données liées à l'activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce qui prévoit un délai de conservation pendant dix (10) ans à l'issue de la relation d'affaires ou en cas de litige.

Nous vous informons par ailleurs que notre cabinet a désigné un délégué à la protection des données (DPO) dont les coordonnées sont les suivantes : Florian TROUILLER – [f.trouiller@cabinet-convictions.com](mailto:f.trouiller@cabinet-convictions.com)

Vous disposez sur ces données d'un droit d'accès, de rectification, et limitation, ainsi que d'un droit d'opposition et de portabilité conformément à la loi. Si vous souhaitez exercer ces droits, vous pouvez nous contacter à [contact@cabinet-convictions.com](mailto:contact@cabinet-convictions.com)

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

## NOTRE REMUNERATION

Chaque mission que le client confie au Cabinet est précisément définie et tarifée au préalable dans une lettre de mission dûment signée.

La prestation de conseil pourra faire l'objet d'une facturation d'honoraires s'élevant en moyenne à 150€HT de l'heure, soit 180€TTC. Ce tarif sera adapté en fonction de la complexité du dossier et communiqué au client préalablement à toute intervention.

Dans les cas où notre Cabinet serait amené à réaliser un acte d'intermédiation d'une solution de placement, d'épargne ou d'investissement, le Cabinet sera rémunéré par une fraction des frais initialement prélevés par le promoteur du produit et/ou les intermédiaires intercalés.

En vertu de notre statut de CIF non indépendant, notre conseil repose sur une analyse restreinte des différents types d'instruments financiers et notre Cabinet pourra percevoir des rémunérations et rétrocessions de la part de ses partenaires financiers dès lors que ces rémunérations participent à une amélioration du service fourni au Client et ne nuisent pas à l'obligation d'agir au mieux des intérêts du Client. Les modalités de rémunération de notre Cabinet vous seront communiquées de manière détaillée dans la lettre de mission que nous devons signer ensemble préalablement à la réalisation de toute prestation.

Au titre de votre accompagnement, une information plus précise vous sera fournie ultérieurement une fois les supports sélectionnés en fonction de votre situation.

Société membre du réseau Magnacarta – [www.magnacarta.fr](http://www.magnacarta.fr)

SARL CONVICTIONS ET PATRIMOINE au capital de 6 000 € - 57, rue du Président Edouard Herriot 69002 LYON - 799 964 929 RCS LYON - APE 6622Z - Enregistrée à l'ORIAS ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)) sous le n° 14002633 en qualité de Courtier en assurance (COA), Courtier en opérations de banque et services de paiement (COBSP) et Conseiller en investissements financiers (CIF) adhérent de l'ANACOFI COURTAGE et l'ANACOFI CIF, associations agréées respectivement par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Les activités de COA et de COBSP sont contrôlables par l'ACPR. Titulaire de la carte de transaction sur immeubles et fonds de commerce n° CPI 6901 2016 000 011 594, délivrée par la CCI de Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne. Ne peut recevoir aucun fonds effet ou valeur - Assureur et garant : MMA IARD - 160, rue Henri Champion - 72030 Le Mans Cedex 9. N° Police Responsabilité Civile Professionnelle n°127112630-27

## INFORMATIONS RELATIVES AU TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

Conformément aux dispositions de l'article 325-23 du règlement général de l'AMF, en cas de litige ou de réclamation du Client, les parties contractantes pourront rechercher en premier lieu un arrangement amiable.

Vous pourrez présenter votre réclamation à l'adresse du Cabinet, à votre Conseiller ou gestionnaire habituel, ou par mail à l'adresse suivante : [contact@cabinet-convictions.com](mailto:contact@cabinet-convictions.com). Le Cabinet disposera de 10 jours ouvrables ; à compter de la date d'envoi, pour en accuser réception, et de 2 mois à compter de cette même date pour y répondre.

A défaut d'arrangement amiable, et deux mois après l'envoi d'une première réclamation écrite et au plus tard dans un délai d'un an, vous pouvez en second lieu saisir gratuitement un médiateur dont les coordonnées figurent ci-dessous.

- Le médiateur de l'Anacofi 92 rue d'Amsterdam, 75009 Paris (compétent uniquement pour les litiges entre professionnels)
- Pour l'activité CIF (médiateur public) : le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers, Madame Marielle COHEN-BRANCHE, 17 place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02 - <https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/le-mediateur-mode-demploi/dans-quels-cas-saisir-le-mediateur>
- Pour l'activité de courtage en assurance : le médiateur de l'Assurance, La Médiation de l'Assurance TSA 50110 -75441 Paris Cedex 09 – <http://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur>
- Pour l'activité d'IOBSP : via son site ANM Conso | Particuliers ([anm-conso.com](http://anm-conso.com)) ou par Courrier : Médiation de la consommation - ANM Conso - 2 rue de Colmar 94300 VINCENNES
- Pour l'activité immobilière : via son site ANM Conso | Particuliers ([anm-conso.com](http://anm-conso.com)) ou par Courrier : Médiation de la consommation - ANM Conso - 2 rue de Colmar 94300 VINCENNES

## CLAUSE DE CONFIDENTIALITE

Conformément aux dispositions du Règlement général de l'AMF, le Cabinet s'abstient, sauf accord exprès, de communiquer et d'exploiter, en dehors de sa mission, les informations concernant ses Clients. Cette disposition ne pourra être opposée aux autorités de tutelle ou l'association professionnelle à laquelle adhère le Cabinet dans le cadre de leurs missions de contrôle.

Nous vous remercions, conformément à la réglementation, d'attester par votre signature de la remise de ces éléments.

Fait en deux exemplaires originaux, chaque partie en conservant un exemplaire

Fait à Lyon, le

<i>Le conseiller</i>	<i>Le client</i> <i>Nom du/des client(s) :</i> <i>Signature(s)</i>
----------------------	--

**Le présent document vous est remis dans le respect du règlement général de l'AMF et du code des Assurances, et n'engage en aucun cas les parties à la poursuite d'une relation commerciale.**